

États financiers du

**FNB MONDIAL
ÉQUILIBRÉ
FORSTRONG**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. (« Forstrong ») à titre de gestionnaire du Fonds. Le conseil d'administration de Forstrong a la responsabilité d'examiner et d'approuver ces états financiers.

Nous sommes responsables des informations contenues dans les états financiers. Nous avons eu recours à des procédés appropriés pour nous assurer de produire des informations financières fiables et pertinentes. Les états financiers ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables, que nous jugeons adéquates pour le Fonds, sont décrites à la note 3 des états financiers.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport est présenté à la page suivante.

« *Tyler Mordy* »

Tyler Mordy
Chef de la direction et chef des placements
Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Le 20 mars 2026

« *James Garcelon* »

James Garcelon
Président et chef de la conformité
Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Le 20 mars 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Tél. : 416-777-8500
Télééc. : 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB mondial équilibré Forstrong

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB mondial équilibré Forstrong (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG A.M.L. / S.E.N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Gurdev Singh Narula.

Toronto, Canada

Le 20 mars 2026

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

États de la situation financière

31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Actifs		
Trésorerie	2 284 044 \$	2 020 646 \$
Dividendes à recevoir	231 492	119 132
Souscriptions à recevoir	9 033	37 600
Autres débiteurs (note 7)	16 599	–
Placements, à la juste valeur (coût – 104 095 721 \$; 117 761 756 \$ en 2024) (note 11)	115 948 846	124 007 477
	118 490 014	126 184 855
Passifs		
Charges à payer	97 749	76 352
Frais de gestion à payer (note 7)	25 225	4 577
Rachats à payer	94 665	52 275
Distributions à verser	–	25 844
	217 639	159 048
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	118 272 375 \$	126 025 807 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A ¹⁾	5 218 \$	– \$
Catégorie C	1 686 782	1 016 529
Catégorie F	40 770 793	40 715 580
Catégorie O	75 809 582	84 293 698
	118 272 375 \$	126 025 807 \$

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

États de la situation financière (suite)

31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Nombre de parts en circulation (note 6)		
Catégorie A ¹⁾	252	–
Catégorie C	75 000	50 000
Catégorie F	3 465 244	3 881 897
Catégorie O	6 304 161	7 872 499
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A ¹⁾	20,71 \$	–
Catégorie C	22,49	20,33
Catégorie F	11,77	10,49
Catégorie O	12,03	10,71

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

« *Tyler Mordy* »

Tyler Mordy

Administrateur

« *James Garcelon* »

James Garcelon

Administrateur

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Produits		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	160 \$	– \$
Dividendes	3 285 789	3 571 250
Revenu tiré du prêt de titres (note 12)	95 696	137 224
Profit net réalisé sur la vente de placements	7 600 433	7 286 929
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les opérations en devises	10 051	(34 504)
Variation nette de la plus-value latente sur les placements	5 594 638	2 631 833
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les devises	125	(181)
	<u>16 586 892</u>	<u>13 592 551</u>
Charges		
Frais de gestion (note 7)	205 830	223 594
Honoraires d'audit	56 400	45 493
Honoraires du comité d'examen indépendant	18 600	10 893
Frais de garde et de comptabilité	90 577	75 686
Réglementation et inscription	16 144	2 790
Frais juridiques	23 201	30 615
Frais d'exploitation	6 500	1 023
Frais de tenue des registres	46 960	70 070
Frais de transaction	5 392	4 747
Commissions de courtage	35 181	48 471
Taxe de vente harmonisée	26 716	32 229
Retenues d'impôt	377 865	345 995
	<u>909 366</u>	<u>891 606</u>
Charges visées par une renonciation ou prises en charge par le gestionnaire	(18 133)	(8 155)
	<u>891 233</u>	<u>883 451</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (compte non tenu des distributions)	15 695 659 \$	12 709 100 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (compte non tenu des distributions)		
Catégorie A ¹⁾	219 \$	– \$
Catégorie C	147 960	43 644
Catégorie F	5 128 001	4 378 466
Catégorie I	–	2 682
Catégorie O	10 419 479	8 284 308
	<u>15 695 659 \$</u>	<u>12 709 100 \$</u>

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

États du résultat global (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
<hr/>		
Nombre moyen de parts en circulation, par catégorie		
Catégorie A ¹⁾	250	–
Catégorie C	64 110	50 000
Catégorie F	3 582 514	4 362 111
Catégorie I	–	5 818
Catégorie O	6 792 551	7 995 904
<hr/>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (compte non tenu des distributions)		
Catégorie A ¹⁾	0,87 \$	– \$
Catégorie C	2,30	0,87
Catégorie F	1,43	1,01
Catégorie I	–	0,46
Catégorie O	1,54	1,03
<hr/>		

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

2025	Catégorie A ¹⁾	Catégorie C	Catégorie F	Catégorie O	Total
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2024	– \$	1 016 529 \$	40 715 580 \$	84 293 698 \$	126 025 807 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	219	147 960	5 128 001	10 419 479	15 695 659
Émission de parts rachetables	4 999	2 189 698	2 791 208	8 725 508	13 711 413
Trésorerie payée au rachat de parts rachetables	–	(1 644 268)	(7 861 131)	(27 628 361)	(37 133 760)
Distributions de revenu aux porteurs de parts					
Revenu de placement	(36)	(9 808)	(537 139)	(1 332 629)	(1 879 612)
Remboursement de capital	–	(13 329)	–	–	(13 329)
Distributions réinvesties	36	–	534 274	1 331 887	1 866 197
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2025	5 218 \$	1 686 782 \$	40 770 793 \$	75 809 582 \$	118 272 375 \$
Porteurs de parts rachetables					
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	–	50 000	3 881 897	7 872 499	11 804 396
Émission de parts rachetables	250	100 000	247 502	765 686	1 113 438
Rachat de parts rachetables	–	(75 000)	(710 764)	(2 447 924)	(3 233 688)
Parts rachetables en circulation avant distributions de revenu	250	75 000	3 418 635	6 190 261	9 684 146
Ajouter : parts rachetables émises au réinvestissement des revenus	2	–	46 609	113 902	160 513
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	252	75 000	3 465 244	6 304 163	9 844 659

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

2024	Catégorie C	Catégorie F	Catégorie I	Catégorie O	Total
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2023	– \$	48 222 469 \$	56 703 \$	100 525 541 \$	148 804 713 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	43 644	4 378 466	2 682	8 284 308	12 709 100
Émission de parts rachetables	1 000 000	3 848 528	–	30 252 323	35 100 851
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables	–	(15 729 475)	(59 385)	(54 664 741)	(70 453 601)
Distributions de revenu aux porteurs de parts					
Revenu de placement	(27 115)	(850 164)	–	(1 955 296)	(2 832 575)
Remboursement de capital	–	–	(84)	–	(84)
Distributions réinvesties	–	845 756	84	1 851 563	2 697 403
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2024	1 016 529 \$	40 715 580 \$	– \$	84 293 698 \$	126 025 807 \$
Porteurs de parts rachetables					
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	–	4 969 488	5 814	10 166 926	15 142 228
Émission de parts rachetables	50 000	377 006	–	2 930 217	3 357 223
Rachat de parts rachetables	–	(1 546 331)	(5 823)	(5 399 798)	(6 951 952)
Parts rachetables en circulation avant distributions de revenu	50 000	3 800 163	(9)	7 697 345	11 547 499
Ajouter : parts rachetables émises au réinvestissement des revenus	–	81 734	9	175 154	256 897
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	50 000	3 881 897	–	7 872 499	11 804 396

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 695 659 \$	12 709 100 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Achats de placements ¹⁾	(56 517 206)	(65 197 179)
Produit de la vente de placements ²⁾	78 228 885	97 615 696
Perte nette sur les opérations en devises	13	182
Profit net réalisé sur la vente de placements	(7 600 433)	(7 286 929)
Variation nette de la plus-value latente sur les placements	(5 594 638)	(2 631 833)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Variation des dividendes à recevoir	(128 959)	77 316
Variation des charges à payer et autres créditeurs	42 045	14 560
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	24 125 366	35 300 913
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts	(52 588)	(109 412)
Produit de l'émission de parts rachetables ¹⁾	11 752 500	35 100 313
Montant payé au rachat de parts rachetables ²⁾	(35 561 867)	(70 783 169)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(23 861 955)	(35 792 268)
Profit net réalisé sur les opérations en devises	(13)	(182)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	263 398	(491 537)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 020 646	2 512 183
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 284 044 \$	2 020 646 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	160 \$	– \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	2 795 564 \$	3 259 218 \$

¹⁾ Compte non tenu de souscriptions en nature de 1 987 480 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (néant en 2024).

²⁾ Compte non tenu de rachats en nature de 1 529 503 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (néant en 2024).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Inventaire du portefeuille

31 décembre 2025

Actions	Description	Coût	Juste valeur
Fonds négociés en bourse (98,0 %)			
47 472	FNB BMO lingots d'or	1 941 468 \$	3 013 523 \$
61 146	FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	3 063 134	3 059 746
31 934	Global X Copper Miners ETF	2 989 336	3 146 628
16 473	iShares Core S&P 500 ETF	14 253 432	15 486 504
46 830	iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	1 470 582	2 367 257
197 166	iShares J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	10 474 759	11 249 681
55 846	iShares MSCI Chile Capped ETF	1 869 524	3 096 718
49 709	iShares MSCI Europe Financials ETF	2 007 050	2 530 580
52 423	iShares MSCI Sweden ETF	3 288 296	3 542 255
215 119	iShares S&P 500 Index Fund	11 962 825	14 974 434
81 165	KraneShares Boserá MSCI China A 50 Connect Index ETF	2 796 745	3 442 353
86 097	KraneShares CSI China Internet ETF	3 573 653	4 023 772
299 792	SPDR Bloomberg Barclays Short Term International Treasury Bond ETF	10 891 386	11 278 653
124 064	VanEck Emerging Markets High Yield Bond ETF	3 415 548	3 386 950
32 318	Vanguard FTSE Europe ETF	2 452 164	3 708 778
32 733	Vanguard FTSE Pacific ETF	3 207 645	4 061 462
93 258	Vanguard Total Bond Market ETF	9 835 636	9 481 054
494 855	Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	11 683 612	10 703 714
52 951	WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	2 918 926	3 394 784
		104 095 721	115 948 846
Coûts de transaction		(22 104)	–
Total des placements (98,0 %)		<u>104 073 617 \$</u>	115 948 846 \$
Autres actifs, moins les passifs (2,0 %)			2 323 529
Total de l'actif net (100,0 %)			<u>118 272 375 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

1. Le Fonds

Le FNB mondial équilibré Forstrong (le « Fonds ») (auparavant Fonds mondial équilibré Forstrong) est un fonds commun de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province de la Colombie-Britannique aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 4 août 2020. Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et le fiduciaire (le « fiduciaire »). La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Fonds (le « dépositaire »).

Le siège social du Fonds est situé au 1180 Sunset Drive, bureau 203, à Kelowna (Colombie-Britannique), V1Y 9W6, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une croissance du capital assortie d'un revenu à long terme au moyen d'une diversification sur le plan international, principalement en investissant directement ou indirectement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens et mondiaux. Le Fonds investira principalement dans des fonds négociés en Bourse (« FNB ») inscrits à la cote de bourses nord-américaines.

Depuis sa création le 20 août 2020, le Fonds était offert aux investisseurs par voie de placement privé au moyen d'une notice d'offre. Le 29 juillet 2024, Forstrong a déposé un prospectus simplifié à l'égard des parts de catégorie F et de catégorie O du Fonds. Parallèlement, le nom du Fonds, Fonds mondial équilibré Forstrong, a été changé pour FNB mondial équilibré Forstrong. Une nouvelle catégorie de FNB a également été créée, les parts de catégorie C, qui ont été inscrites à la cote de la TSX le 10 septembre 2024.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans un nombre illimité de catégories. Quatre catégories sont actuellement en activité. Les parts de FNB (catégorie C) sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de fonds communs de placement (catégorie O et catégorie F) sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de rémunération à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par certains courtiers inscrits. Les parts de fonds commun de placement (catégorie A) sont destinées aux investisseurs qui investissent dans le Fonds par l'entremise de conseillers et sont généralement assujetties à une structure de rémunération des conseillers intégrée aux frais de gestion.

Les parts de fonds commun de placement (catégorie I) sont destinées à des investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs admissibles et sont émises aux termes d'une convention distincte conclue avec le gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés au Fonds à l'égard des parts de catégorie I, puisque ces frais sont négociés et payés directement par l'investisseur.

La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été approuvée par le gestionnaire le 20 mars 2026.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, à l'exception des actifs et des passifs financiers, lesquels sont présentés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Pour l'application des normes IFRS de comptabilité, la direction peut faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des exercices considérés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

2. Mode de présentation (suite)

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien. Les montants reçus par le Fonds dans le cadre d'un placement de parts et les montants versés dans le cadre d'un rachat sont reçus et versés dans la monnaie fonctionnelle, et le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées dans la monnaie fonctionnelle. Par conséquent, la monnaie fonctionnelle est considérée comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. La monnaie de présentation du Fonds est également le dollar canadien.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Instruments financiers

i) Classement et évaluation des instruments financiers

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVRN. Le Fonds classe ses placements à la JVRN en se fondant sur le modèle économique du Fonds pour gérer ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés et ils sont classés et évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actualisée du montant du rachat et sont considérées à titre de reliquat.

ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les placements du Fonds sont évalués ultérieurement à la juste valeur.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont visés par une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit, en l'absence d'un marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Fonds.

Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif, par l'entremise de bourses reconnues, de marchés de gré à gré ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus, sont évalués selon leur dernier cours de marché lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus peuvent comprendre des titres de participation, des fonds de placement, des obligations et d'autres instruments d'emprunt. Tous les placements qui ne sont pas évalués selon leur dernier cours peuvent être évalués en fonction d'autres données observables du marché à la discrétion du gestionnaire.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le cas échéant, sont évalués en fonction des résultats obtenus par des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché observables, si celles-ci sont disponibles, et ces méthodes sont établies par le gestionnaire. Des informations complémentaires sur l'évaluation de la juste valeur du Fonds sont présentées à la note 11.

iv) Autres actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir au titre des placements vendus, les autres débiteurs, les charges à payer, les distributions à payer et les montants à payer au titre des placements achetés sont comptabilisés au coût amorti, ce qui, dans tous les cas, constitue une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

v) Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés sur la base du montant net pour les profits et les pertes découlant d'instruments financiers à la JVRN et pour les profits ou pertes de change. Au 31 décembre 2025, aucun montant n'était visé par une compensation.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

b) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le cas échéant, les produits d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements dans des obligations et des placements à court terme et présentés à l'état du résultat global correspondent à l'intérêt nominal reçu et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes et les distributions des fonds sont comptabilisés à la date ex-dividende ou ex-distribution lorsque le droit du Fonds de percevoir le paiement est établi. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

c) Monnaie étrangère

Toute devise autre que le dollar canadien constitue une monnaie étrangère pour le Fonds.

Les transactions effectuées au cours de l'exercice, y compris les achats et les ventes de titres, ainsi que les produits et les charges, sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été établie.

Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans l'état du résultat global à titre de perte nette réalisée sur les opérations en devises et de variation nette de la plus-value latente sur les placements, respectivement.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

d) Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts auprès d'institutions financières et des placements à court terme dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'achat.

e) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part se fonde sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

f) Opérations des porteurs de parts et valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Les montants reçus au titre de l'émission de parts et les montants versés au titre du rachat de parts sont inclus dans l'état des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque série de parts du Fonds en prenant la quote-part de l'actif commun du Fonds attribuée à cette série, moins la quote-part du passif commun du Fonds attribuée à cette série, et en déduisant de ce montant le passif attribuable uniquement à cette série. La valeur liquidative par part de chaque série est établie en divisant la valeur liquidative de chaque série par le nombre de parts de cette série qui sont en circulation à la date d'évaluation.

g) Distributions

Le revenu gagné par le Fonds est distribué aux porteurs de parts rachetables au moins une fois l'an, et ces distributions sont généralement réinvesties par les détenteurs de parts rachetables du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (diminués des pertes reportées en avant, le cas échéant) sont distribués en décembre de chaque année aux porteurs de parts rachetables.

h) Coûts de transaction et autres charges

Les coûts de transaction et autres charges sont passés en charges et inclus dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions versés aux mandataires, conseillers, courtiers et contrepartistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert.

i) Parts participatives rachetables

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers, car le Fonds a plusieurs catégories de parts comportant des caractéristiques différentes.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

j) Impôt sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur la partie de son revenu imposable qui est payée ou à payer aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été comptabilisée dans les états financiers ci-joints, puisque tous les revenus et les gains en capital du Fonds pour l'exercice sont distribués aux porteurs de parts dans la mesure nécessaire pour réduire à zéro l'impôt à payer en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, le Fonds n'a pas comptabilisé d'impôt sur le résultat.

Le Fonds doit effectuer des retenues d'impôt sur le revenu étranger au taux prescrit sur le revenu de placement et les gains en capital. Les revenus assujétiés aux retenues d'impôt sont comptabilisés avant déduction de ces retenues, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées comme une charge distincte dans l'état du résultat global.

4. Liens avec des entités structurées non consolidées

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds investit dans des parts d'autres fonds de placement. Ces fonds, qui ont généralement comme objectif de gérer des actifs pour le compte d'investisseurs tiers et de générer des frais pour le gestionnaire, sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Le Fonds a conclu que les fonds de placement à capital variable et les FNB dans lesquels il investit répondent à la définition d'entités structurées pour les raisons suivantes :

- les fonds sont conçus de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui les contrôle, car ils concernent uniquement des tâches administratives;
- les activités de chaque fonds sont bien circonscrites dans leur prospectus;
- les fonds ont un objectif précis et bien défini, c'est-à-dire fournir des possibilités de placement à des investisseurs.

Le Fonds ne fournit pas de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.

Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour connaître les placements du Fonds dans des entités structurées non consolidées au 31 décembre 2025.

** Les entités structurées non consolidées sont des entités dans lesquelles une entité détient une participation, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle.*

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

5. Estimations et jugements comptables critiques

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a exercé son jugement, fait des estimations et formulé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées de manière prospective.

6. Parts rachetables émises et en circulation

Le Fonds peut avoir plusieurs catégories de parts et émettre un nombre illimité de parts de chaque série dans un nombre illimité de séries. Les variations du capital sont présentées à l'état des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies de placement et à ses politiques de gestion des risques, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat.

Le gestionnaire a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, le gestionnaire peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par le gestionnaire. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Un jour de bourse désigne toute journée où la bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par le gestionnaire, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

6. Parts rachetables émises et en circulation (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées et le nombre total de parts en circulation se présentent comme suit :

	2025	2024
Catégorie A		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	–	–
Parts émises	250	–
Parts émises au réinvestissement	2	–
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	252	–
Catégorie C		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	50 000	–
Parts émises	100 000	50 000
Parts rachetées	(75 000)	–
Parts émises au réinvestissement	–	–
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	75 000	50 000
Catégorie F		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 881 897	4 969 488
Parts émises	247 502	377 006
Parts rachetées	(710 764)	(1 546 331)
Parts émises au réinvestissement	46 609	81 734
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	3 465 244	3 881 897
Catégorie I		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	–	5 814
Parts rachetées	–	(5 823)
Parts émises au réinvestissement	–	9
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	–	–
Catégorie O		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	7 872 499	10 166 926
Parts émises	765 686	2 930 217
Parts rachetées	(2 447 924)	(5 399 798)
Parts émises au réinvestissement	113 902	175 154
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	6 304 163	7 872 499

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

7. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire a remboursé les capitaux de lancement sous forme de parts de catégorie I le 24 juin 2024 et a détenu des capitaux de lancement sous forme de parts de catégorie A en 2025. Le montant conservé au 31 décembre 2025 s'élevait à zéro (zéro en 2024) part de catégorie I et à 252 (zéro en 2024) parts de catégorie A.

Au 31 décembre 2025, 6 570 parts rachetables de catégorie O (zéro en 2024) étaient détenues par des employés du gestionnaire.

Le Fonds versera au gestionnaire des frais de gestion (les « frais de gestion ») selon la valeur liquidative de chaque catégorie de parts. Le gestionnaire touchera des frais mensuels correspondant à : i) 1/12 de 0,50 % de la valeur liquidative totale des parts de FNB (catégorie C); ii) 1/12 de 0,50 % (max. 0,50 %) de la valeur liquidative totale des parts de catégorie F et des parts de catégorie O, majoré des taxes applicables; iii) 1/12 de 1,50 % de la valeur liquidative totale des parts de catégorie A, majoré des taxes applicables. Ces montants sont fondés sur des frais de gestion de 0,50 % et une commission de suivi de 1,00 %.

Aucuns frais de gestion n'ont été imputés au Fonds à l'égard des parts de catégorie I. Toutefois, les frais de gestion payables au gestionnaire à l'égard des parts de catégorie I du Fonds seront négociés entre le gestionnaire et l'investisseur.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Fonds a engagé des frais de gestion de 205 830 \$ (223 594 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, les frais de gestion à payer par le Fonds s'établissaient à 25 225 \$ (4 577 \$ en 2024).

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certains frais du Fonds. Le gestionnaire peut cesser d'agir ainsi en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge comprend les frais attribuables au Fonds, s'il y a lieu.

Au 31 décembre 2025, le gestionnaire ne devait aucun solde au Fonds (néant en 2024) en raison des charges absorbées.

8. Pertes fiscales reportées en avant

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et être appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours des exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Étant donné que le Fonds ne comptabilise aucun impôt sur le résultat, l'avantage fiscal des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital n'est pas reflété à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2025, le Fonds disposait de pertes en capital nettes reportées en avant d'environ 5 660 437 \$ (7 380 938 \$ en 2024) et n'avait aucune perte autre qu'en capital reportée en avant (néant en 2024).

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

9. Commissions de courtage sur les opérations sur titres

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au Fonds.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage et autres coûts de transaction au titre des opérations de portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
2025	35 181 \$	4 012 \$	– \$
2024	47 471 \$	6 132 \$	– \$

10. Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers qu'il détient et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques les plus importants susceptibles d'avoir une incidence sur le Fonds comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix). Afin de créer de la valeur pour les actionnaires et de la préserver, le Fonds vise à gérer les risques au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Le Fonds a élaboré des lignes directrices en matière de placement qui présentent l'ensemble de ses stratégies d'affaires et son approche générale en matière de gestion des risques. Ces risques et les méthodes de gestion s'y rapportant utilisées par le Fonds sont décrits ci-après.

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds de placement ou des FNB, il peut être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds ou FNB, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent.

a) Risque de concentration

Certains fonds concentrent leurs placements dans des secteurs spécialisés, des secteurs de marché, des régions géographiques, des catégories d'actifs ou dans un nombre limité d'émetteurs. Les placements dans ces fonds comportent des risques et une volatilité plus élevés que ceux des portefeuilles de placement diversifiés, étant donné que le rendement d'un secteur, d'un marché, d'une région géographique, d'une catégorie d'actifs ou d'un émetteur en particulier pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le rendement global du fonds dans son ensemble.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. La valeur comptable des actifs financiers du Fonds, à l'exception des titres de participation, correspond au risque maximal de crédit auquel il est exposé.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

La trésorerie et les placements du Fonds sont pour l'essentiel détenus par le dépositaire. La faillite ou l'insolvabilité du dépositaire pourrait faire en sorte que les droits du Fonds relativement à la trésorerie détenue par le dépositaire soient reportés à plus tard ou restreints.

Le Fonds surveille ce risque en déposant sa trésorerie et ses placements auprès d'institutions financières de l'annexe 1.

Au 31 décembre 2025, le Fonds pourrait avoir été indirectement exposé au risque de crédit, dans la mesure où ses placements sous-jacents ont investi dans des instruments d'emprunt, des titres privilégiés et des produits dérivés.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être facilement convertis en trésorerie lorsque nécessaire. Le Fonds peut être soumis à des contraintes de liquidité en raison du volume insuffisant de ses titres sur les marchés, ou la revente des titres peut être assujettie à des restrictions juridiques ou contractuelles. De plus, le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative par part courante, à la demande du porteur de parts. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de son actif dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Fonds cherche à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est donc considéré comme minime.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

d) Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres cours du marché. L'analyse de sensibilité qui suit montre l'effet qu'aurait eu une variation raisonnablement possible d'une variable pertinente du risque sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

i) Risque de change

Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est donc exposé au risque de change, parce que la valeur des titres libellés dans d'autres devises varie en fonction des fluctuations des taux de change. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des devises ou si la contrepartie manque à ses obligations aux termes du contrat.

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 8 191 000 \$ (9 078 344 \$ en 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de change aux 31 décembre.

	Placements exposés au risque de change	Exposition nette	En % de l'actif net
2025			
Dollar américain	81 910 003 \$	81 910 003 \$	69,3
2024			
Dollar américain	90 783 438 \$	90 783 438 \$	72,0

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des actifs financiers ou des passifs financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces actifs financiers ou passifs financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En outre, lorsque les taux d'intérêt baissent et que les émetteurs de titres à revenu fixe remboursent par anticipation le capital, le Fonds peut être amené à réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt plus bas. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est essentiellement liée à ses placements dans des instruments du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et/ou ne portent pas intérêt.

Au 31 décembre 2025, le Fonds pourrait avoir été indirectement exposé au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où ses placements sous-jacents comportent des actifs financiers qui portent intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers, dans le respect des limites posées par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Au 31 décembre 2025, une variation de 5 % du cours à la Bourse de Toronto, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait eu une incidence de 5 797 442 \$ (6 200 374 \$ en 2024) sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

11. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui donne la priorité la plus élevée aux prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et la priorité la plus basse aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 - la juste valeur fondée sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques que le gestionnaire peut obtenir à la date d'évaluation;
- Niveau 2 - des données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement, y compris les données des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs;
- Niveau 3 - des données fondées sur au moins une donnée de marché non observable importante qui n'est pas étayée par des données du marché. Le marché est peu ou pas actif. Les données utilisées pour le calcul de la juste valeur font largement appel au jugement ou aux estimations de la direction.

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est fondé sur la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie de la juste valeur aux 31 décembre :

2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds de FNB	115 948 846 \$	– \$	– \$	115 948 846 \$

2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds de FNB	124 007 477 \$	– \$	– \$	124 007 477 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ce cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun placement (néant en 2024) n'a été transféré entre les niveaux.

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

12. Prêt de titres

Le Fonds a conclu un programme de prêt de titres avec le dépositaire et prête de temps à autre des titres du portefeuille afin de gagner un revenu supplémentaire.

Au 31 décembre 2025, les placements du Fonds comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 5 107 020 \$ (25 719 384 \$ en 2024). La juste valeur des garanties relatives à ces prêts se chiffrait à 5 559 172 \$ (28 054 087 \$ en 2024). Le Fonds a tiré un revenu de 137 224 \$ (95 696 \$ en 2024) du prêt de titres.

13. Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2025	Participation dans le fonds sous-jacent	Actions du fonds sous-jacent détenues par le Fonds
FNB BMO lingots d'or	0,23 %	47 472
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	0,06 %	61 146
Global X Copper Miners ETF	0,05 %	31 934
iShares Core S&P 500 ETF	0,00 %	16 473
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	0,01 %	46 830
iShares J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	1,26 %	197 166
iShares MSCI Chile Capped ETF	0,22 %	55 846
iShares MSCI Europe Financials ETF	0,04 %	49 709
iShares MSCI Sweden ETF	0,85 %	52 423
iShares S&P 500 Index Fund	0,11 %	215 119
KraneShares Boserá MSCI China A 50 Connect Index ETF	1,12 %	81 165
KraneShares CSI China Internet ETF	0,04 %	86 097
SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	0,29 %	299 792
VanEck Emerging Markets High Yield Bond ETF	0,57 %	124 064
Vanguard FTSE Europe ETF	0,01 %	32 318
Vanguard FTSE Pacific ETF	0,03 %	32 733
Vanguard Total Bond Market ETF	0,00 %	93 258
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,66 %	494 855
WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	0,08 %	52 951

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

13. Placements dans des entités structurées non consolidées (suite)

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2024	Participation dans le fonds sous-jacent	Actions du fonds sous-jacent détenues par le Fonds
FINB BMO équilibré banques américaines	0,67 %	144 076
FNB BMO lingots d'or	0,52 %	120 573
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	0,04 %	50 178
Franklin FTSE Brazil ETF	1,45 %	145 393
iShares 1-5 Year Investment Grade Corporate Bond ETF	0,03 %	118 178
iShares Core S&P 500 ETF	0,00 %	6 959
iShares Core S&P Mid-Cap ETF	0,01 %	91 458
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	0,02 %	66 036
iShares J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	2,47 %	227 624
iShares Mortgage Real Estate ETF	0,56 %	148 892
iShares MSCI Chile Capped ETF	0,46 %	87 665
iShares S&P 500 Index Fund	0,07 %	129 031
KraneShares CSI China Internet ETF	0,06 %	112 652
SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	5,82 %	308 537
SPDR S&P Biotech ETF	0,05 %	36 113
VanEck Emerging Markets High Yield Bond ETF	0,85 %	171 263
Vanguard FTSE Europe ETF	0,03 %	78 021
Vanguard FTSE Pacific ETF	0,05 %	45 973
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,87 %	468 013
WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	0,13 %	84 968
WisdomTree Japan SmallCap Dividend Fund	0,93 %	29 853

FNB MONDIAL ÉQUILBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

14. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »)

L'IFRS 18 remplacera la norme comptable internationale 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La nouvelle norme comptable établit les nouvelles exigences clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net, à savoir les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini pour le résultat d'exploitation. Le bénéfice net des entités ne changera pas du fait de l'application de l'IFRS 18.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note dans les états financiers.
- Des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte.

Le Fonds est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme comptable, particulièrement en ce qui a trait à la structure des états du résultat global du Fonds, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de la norme comptable sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment pour ce qui est des éléments actuellement classés dans la catégorie « autres ».